

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 19 janvier 2021

<u>NOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>EXCUSE (E)</u>
Estelle BOÛTON (Présidente)	X	
Laurène MUNIER (RRH en rempl. de L. JANOLIN- Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Jane PROKOP (Chargée de mission HSE - Invitée)	X	
Christelle BAUDOIN (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)	X	
Annick LEY (Titulaire)	X	
Dominique DION (Titulaire)	X	
Mohamed LAHAB (Titulaire)	X	
Bernard MONTEIRO (Titulaire)	X	
Hervé ENRIETTO (Suppléant)		X
Elena BADAI RENARD (Suppléant)		X
Jean-Marc GUMBEL (Suppléant)		X
Cristina BATISTA (Suppléant)		X
Germain CANDE (Suppléant)		X
David BALLIN (Suppléant)		X
Aurélie HUDELLOT (Titulaire)	X	
Abderahman HAMIDI (Représentant Syndical)	X	

Début de séance : 9h30

Informations direction :

1. Approbation du PV du 24/11/2020

Le PV du 24/11/2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Point activité commerciale

AO sur les dernières semaines :

- Scolaire de Montbard : dépôt du dossier le 10/12/2020.
- Renouvellement lignes régulières (Lot 1) : dépôt le 08/01/2021.
- Lignes régulières de Haute-Saône (606/607) : dépôt vendredi 22/01/2021 à midi, en cours de finalisation.

Il s'agit de contrats de 7 ans dont nous attendons les retours.

En attente des AO pour les scolaires de Mirebeau et les scolaires du Lot 118.

Sur la partie occasionnelle, toujours la même situation, on note même une dégradation de la situation. Le réemploi disparaît (exemple des piscines). Il reste quelques sportifs qui planifient des activités avec l'incertitude que cela puisse être annulé à la dernière minute.

3. Point sur les effectifs

Départs CDI Novembre - Décembre 2020

Nom	Prénom	Emploi occupé
RIEGERT	Arthur	CONDUCTEUR

Embauche CDI de Novembre - Décembre 2020 : Aucune

CDD en cours :

NOM	PRENOM	TYPE Contrat	Emploi occupé
KLEINE	Yann	CDD Contrat Apprentissage	Carrossier
COLSON	Simon	CDD Contrat Apprentissage	Contrôleur de gestion
AZZEGGOUARH WALLEN	Sofiane	CDD Remplacement	Conducteur

Pas de recrutements en cours.

Ajout des points suivants en cours de séance :

Information Consultation sur la prolongation de l'activité partielle jusqu'au 31/03/2021

Activité partielle liée à la baisse d'activité :

Service commercial

Mise en place d'un rythme alterné Activité Partielle/Travail pour Myriam, dû à l'absence de réemploi, et pour Claudine, dû à la diminution des recettes. Elles alternent pour la partie réservation TAD.

A ce jour les conducteurs sont peu impactés mais pourront l'être à l'avenir.

- L'épidémie de coronavirus a toujours un impact réel sur l'activité et le chiffre d'affaires de notre entreprise. En effet, l'activité de l'entreprise est composée d'activité de transport occasionnel et de tourisme qui sont à l'arrêt actuellement.
- Notre effectif de conducteurs actuel tient compte de ces activités. Toutes nos commandes client sur ce créneau ont à ce jour été annulées. Nous avons également des activités régulières (transport des enfants à la piscine chaque semaine...), qui n'ont pas repris. Et les clients concernés ont annulé ces prestations pour une durée indéterminée.
- Nous ne pourrions donc pas fournir la même quantité de travail qu'auparavant à l'ensemble de ces collaborateurs. Des heures d'activité partielle subsisteront donc pour le personnel de conduite.
- A l'identique, une partie de notre personnel sédentaire, face à cette baisse d'activité, n'est pas occupée totalement. Des heures d'activité partielle subsistent pour ces personnes, et notamment pour le personnel commercial chargé de répondre aux demandes de devis transport (les demandes étant presque réduites à néant comparativement à l'année dernière).

Activité partielle liée à la situation personnelle des salariés :

- Personnes vulnérables pouvant bénéficier de l'activité partielle sur présentation d'un certificat médical de leur médecin traitant.
- L'activité partielle est réactivée à compter du 1^{er} septembre 2020 pour les collaborateurs dont l'école, crèche ou collège est fermé sur présentation d'un justificatif ET dont les deux parents ne peuvent pas télétravailler. Il en est de même pour les collaborateurs dont l'enfant est déclaré cas-contact par l'Assurance Maladie.

Projet de prolongation de l'activité partielle :

- A ce titre, tel qu'expliqué ci-dessus, l'entreprise est contrainte d'envisager encore la prolongation d'heures d'activité partielle pour ses salariés, en vue d'assurer sa pérennité.
- La prolongation de l'activité partielle est envisagée à ce jour jusqu'au 31/03/2021.

Il est procédé à la consultation des membres présents qui votent favorables à l'unanimité.

Questions des membres du CSE :

4. Lors des contrôles effectués par les divers organismes, nous demandons à ce que notre nom ne soit plus mentionné mais plutôt notre matricule ?

Cette demande sera transmise à la Région afin que lors des contrôles effectués par le SCAT, le conducteur fournisse son matricule lié à la billettique ou son matricule OKAPI.

5. Pouvez-vous nous communiquer les propositions faites sur les appels d'offres du mois de Janvier ?

Les membre du CSE précise qu'il s'agit d'une question sur les lignes du lot 1.

Nous allons rentrer en phase de négociation donc il apparaît délicat d'en parler, certaines propositions/demandes d'améliorations faites par les conducteurs ont pu être intégrées. Il n'y aura pas de véhicule supplémentaire et le système CB a été proposé par Keolis Bourgogne. A ce jour, le système sera prolongé de 6 mois minimum.

6. Est-ce que les arrêts et le chômage partiel ont une incidence sur le 13ème mois ?

Tout ce qui est en lien avec un arrêt maladie impacte le 13ème mois au prorata du temps de l'absence.

L'activité partielle n'impacte pas le 13ème mois.

Pour les collaborateurs ayant eu de l'activité partielle sur 2020 et suite à un mauvais paramétrage du logiciel de paie, le calcul de la prime de 13ème mois s'est mal effectué. Le régularisation positive aura lieu sur le mois de janvier 2021.

7. Les arrêts Covid ont-ils fait perdre les congés payés ?

Ils impactent les CP au-delà de 4 semaines d'arrêt.

L'activité partielle n'impacte pas les CP.

8. Comment sont pris en charge les chauffeurs sinistrés en déplacements extérieurs avec leurs véhicules personnels ?

L'entreprise est assurée par une assurance mission qui couvre les trajets lorsqu'un salarié utilise son véhicule personnel pour un trajet professionnel (VP par exemple.)

9. Maintenant que les km ne sont plus relevés et pointés comment peut-on savoir s'il n'y a pas d'abus sur les kms en HLP

Cela fait plusieurs années que les kilomètres ne sont plus saisis au quotidien. Cette saisie n'était auparavant pas toujours analysée, il n'était donc pas évident de mettre en valeur certain abus. A ce jour, les outils de géolocalisation dont dispose l'entreprise sont plus efficaces pour contrôler ces abus. L'entreprise sera particulièrement vigilante et regardera sur 15 jours si des abus sont constatés. Les conducteurs voulant parfois rentrer avec leur car alors que ce n'est pas indiqué sur leur feuille de route doivent impérativement obtenir l'accord du service exploitation pour le faire.

10. Suite à l'article du BP du 06/01 peut-on connaître les raisons de l'effacement de Keolis dans le projet hydrogène de Dijon Métropole et de l'arrivée d'Engie. Quand on connaît le choix fait par la Métropole peut-on envisager le remplacement de Keolis pour le prochain appel offre ?

Conformément à ce qui est indiqué dans l'article du Bien Public sur la station hydrogène, une société va être créée pour la gestion du projet hydrogène. En effet, Keolis ne participera pas directement en investissant dans le capital de la société. La stratégie hydrogène est portée par Dijon métropole.

Keolis Bourgogne n'est pas directement impacté pour l'instant par ce projet mais pourrait à long terme s'en servir comme un atout car la station sera implantée à proximité du dépôt.

11. Quelle est la position de Rebsamen enfin du grand Dijon vis à vis de notre groupe ?

Il y a de bonnes relations entre Keolis et la Métropole, mais nous n'en savons pas plus.

12. Départ de DION Dominique, remplacement en qualité de membre au CSE et en qualité de trésorier

Christelle BAUDOIN sera trésorière à la place de Dominique DION.

C'est Hervé ENRIETTO qui deviendra titulaire à la place de Dominique DION.

13. Présentation des comptes de l'année 2021

Année 2020 très calme au niveau des œuvres sociales.

Patouillet refuse une négociation amiable et souhaite une indemnisation de 14 000€. Patouillet lâchera le morceau à 5000€. Si nous n'acceptons pas, la procédure judiciaire peut durer 2 ans et 3000€ de frais fixe, en plus l'indemnité de frais de rupture. La décision est à prendre aujourd'hui entre les membres du CSE :

- Soit accepter de donner 5000€ ;
- Soit poursuivre la procédure.

Les membres du CSE procèdent au vote, 5 pour, 3 abstentions.

Les membres du CSE veulent tenter une ultime négociation auprès de l'avocat.

14. Situation de l'activité tourisme et sortie en prévision pour l'année à venir

Déjà évoqué en point 1.

15. Peut-on avoir un relevé annuel pour 2020 et mettre en place un relevé mensuel de nos heures de délégation

Il s'agit d'un suivi qui doit être effectué par les membres du CSE néanmoins le responsable exploitation pourra transmettre un relevé à ceux qui le souhaitent.

16. Quelle est la marque retenue des véhicules au gaz devant servir sur L'EMT suite à l'appel d'offre gagné ?

Fonctionneront-ils au gaz uniquement ou auront-ils un petit réservoir d'essence permettant d'éviter la panne en cas d'impossibilité de se ravitailler en gaz ?

Le nouveau véhicule exploité pour les services EMT sera un Iveco Daily fonctionnant au GNV sur le même modèle que le 506. Un plein quotidien sera nécessaire et intégré au service. A ce jour, la station de GNV la plus proche est celle située Chemin des Lentillères à Dijon et une autre station de gaz Total va ouvrir à Marsannay.

17. Questions diverses**Q 1 : Est-ce que nous avons d'autres clients qui ont déposé le bilan ?**

Selon les informations en notre possession, « Visions d'Ailleurs » est pour le moment le seul prestataire à avoir fermé boutique.

Q 2 : Quand il y a un arrêt de travail, quelle date est prise en compte ?

Lorsque l'on est en arrêt de travail ou accident, le premier jour d'arrêt indemnisé par la CPAM (après jour de carence légal) est le 1er jour d'arrêt mentionné sur l'arrêt du médecin.

Q 3 : Le 463 est-il vendu ?

Le véhicule 463 n'est pas vendu. Nos contrats prévoient un retour constructeur possible au bout de 8 ans ou un prolongement de la location pour 4 ans. Le 463 est le seul véhicule arrivant à cette échéance de 8 ans en 2021. Dans le contexte actuel, Keolis Bourgogne saisit cette opportunité plutôt que de supporter les loyers. En cas de reprise de l'activité Tourisme, l'entreprise pourrait envisager une location auprès d'une autre filiale.

Q 4 : La femme de ménage a-t-elle un local spécifique pour elle ?

La femme de ménage des locaux KB n'a pas de local spécifique, ses produits sont entreposés soit au-dessus du garage soit en salle de repos chauffeur.

Q 5 : Nouveaux bus avec note de service et explications

Très bien, une demande est faite pour que cela soit fait sur tous les modèles de bus DIVIA.

Q 6 : Toujours des soucis au niveau des disponibilités des Clio de relève

Les relèves DIVIA en Clio sont par moment saturées, par l'utilisation pour usage personnel. Le planning théorique des relèves est affiché à droite de la boîte à clef. Deux véhicules sont nécessaires aux relèves DIVIA, la Clio n°36 et le Trafic

458 qui sont logotés Keolis. Un troisième véhicule, une Clio blanche est nécessaire pour les relèves SNCF. Le parc de véhicules disponibles (composés des Clio 36, 39, 40, 41, 44 et des Trafic 458, 490 et 505) est largement suffisant.

Q7 : sortie de l'entreprise délicate, pas de visibilité

Keolis Bourgogne a entrepris des démarches auprès de la Métropole notamment par courrier. La Métropole n'est pas favorable à l'installation d'un miroir sur le domaine où elle a la compétence. La Direction va donc se tourner vers Martelet, propriétaire de la parcelle gazonnée pour l'installation d'un miroir. Ce sujet pourra néanmoins prendre un certain délai.

Q8 : Outil « My Services Keolis » - Signalement des véhicules – Note de service non consultable

L'expérimentation des notes de service ou de déviation Divia via MyKeolisServices va se poursuivre. Dans un premier temps, une version papier coexistera et pour les informations importantes comme la prise de congés une distribution dans les casiers sera toujours effectuée. La Direction note que certains smartphones ne permettaient pas le téléchargement de la note.

L'outil de travail « My Keolis Services » continue à évoluer, d'ici un an, le Groupe a prévu de fusionner l'outil Signalement (dysfonctionnement sur véhicule – aujourd'hui sur l'ordinateur dans le couloir) et MyKeolisServices dans une même application. D'autres développements sont en cours comme les billets collectifs ou les attestations de repos. La Direction réfléchit également à proposer d'autres fonctionnalités déjà disponibles (demandes CP, permutations etc) aux conducteurs.

Point HSCT :

18. Présentation du Document Unique de Keolis Bourgogne (fonctionnement / mise à jour)

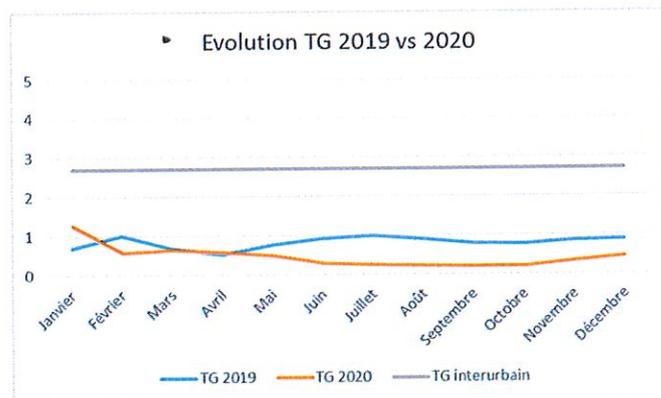
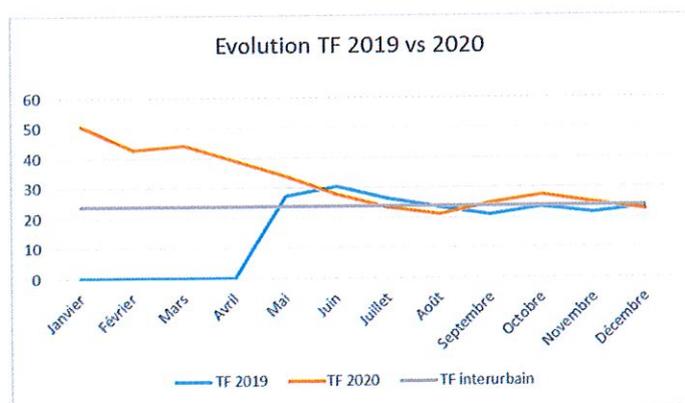
Jane PROKOP rappelle le but du Document Unique et explique son fonctionnement. La mise à jour de ce document est faite chaque année avec la participation d'un membre du CSE et un membre de l'unité de travail concernée par la mise à jour.

19. Point accidentologie du travail

Accident du travail au 31/12/2020 :

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
AVEC ARRÊT	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
SANS ARRÊT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0

Evolution des TF/TG au 31/12/2020 :

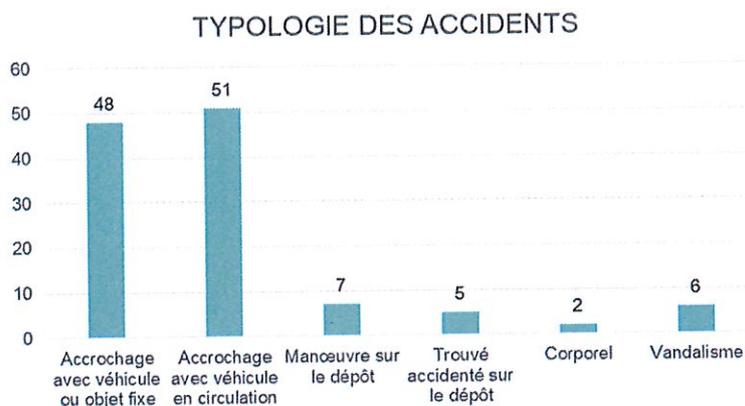


20. Point accidentologie d'exploitation

Evolution de l'accidentologie :

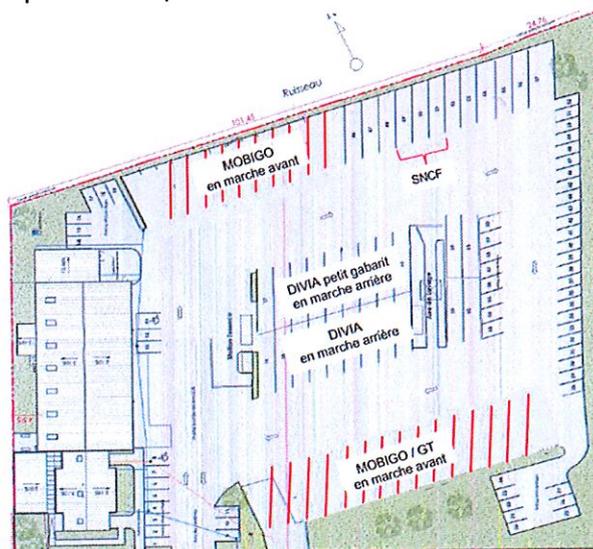
	Année 2020	Année 2019	Année 2018	Année 2017
Accidents Non Responsables	21	21	16	25
Accidents Responsables à 50 %	6	9	2	5
Accidents Responsables à 100 %	87	136	95	94
TOTAL ACCIDENTS	114	166	113	124
Nombre de kilomètres entre 2 accidents	35 344	31 087	46 362	40 516
Coût global (estimation)	86 436 €	108 404 €	72 168 €	55 814 €
Coût des accidents par kilomètre	0,021 €	0,021 €	0,013 €	0,011 €

Typologie des accidents :



Réflexion sur la modification du stationnement :

Un atelier de travail a été réalisé afin de déterminer si une modification des règles de stationnement pouvait limiter les accrochages sur le dépôt. La proposition de plan issue de l'atelier de travail est la suivante :



Cela implique :

- La perte de 3 places de stationnement.
- Des travaux de terrassement pour retirer les butoirs présents du côté DIVIA.
- L'effacement et le traçage de nouvelles places de stationnement.

De plus, il n'y a pas suffisamment de place de stationnement au centre du dépôt pour y stationner la totalité des véhicules DIVIA.

La sortie d'une place de stationnement se ferait en marche arrière, ce qui, en termes de sécurité, est incompatible avec la présence des cheminements piétons sur le parc.

Suite à la présentation de cette proposition de modification de stationnement, il a été décidé qu'elle n'était pas réalisable.

Fin de séance : 12h20

La présidente du CSE
Estelle BOUTON



Le secrétaire du CSE
Christian KERVADEC

